



11 DEC. 2013
11 DEC. 2013
11 DEC. 2013



**Directeur adjoint au département
Chargé des infrastructures routières
Département de la Gironde
Direction des infrastructures
1, esplanade Charles de Gaulle
CS 71223
Bordeaux Cedex 33074**

Monsieur,

Le 23 novembre vous êtes venu participer et animer la réunion publique qui s'est tenue à LESPARRÉ pour présenter le projet dit « de contournement de LESPARRÉ et GAILLAN en MEDOC »

Directement concerné par ce dossier pour les raisons que je vais vous exposer ci-après, je suis venu assister à cette réunion et souhaite vous faire part de mes remarques, comme y invite le « dossier de concertation préalable » accessible sur le site gironde.fr

Ma situation est la suivante : mon épouse a recueilli en 1995 par donation de sa mère une maison d'habitation (maison entrée dans la famille depuis plusieurs générations) située au village de Liard, en bordure immédiate de la « fameuse » route 1215.... et à coté du nouvel arrêt de bus, soit à moins d'un mètre cinquante de la chaussée puisque les « trottoirs » sont quasi inexistant dans notre village.

Depuis lors, mon épouse et moi-même avons réalisé au fil des ans dans cette maison de famille, de très importants travaux de restauration et d'amélioration tant techniques qu'esthétiques. Cette maison qui n'était pour nous qu'une résidence secondaire devient désormais (depuis notre arrivée à l'âge de la retraite) la résidence principale dont nous souhaitons enfin profiter dans les meilleures conditions de calme et surtout de sécurité !!

Mes remarques et analyses sur le document dont j'ai fait une lecture intégrale et attentive sont donc les suivantes :

- Tout d'abord, Il est indiqué en **page 1** du document au chapitre contexte de l'opération que « les communes de LESPARRÉ et GAILLAN sont traversées par la RD 1215 ... » **en oubliant curieusement de mentionner le village de LIARD (commune des St GERMAIN d'Esteuil) alors qu'il s'agit pourtant du premier village traversé par cet axe partant de Bordeaux en direction du Verdon !** Il est vrai que le maire de notre commune n'avait pas jugé bon d'être présent ni représenté (à ma connaissance) à cette réunion !!
- **Page 2** il est heureusement rappelé que « toutes les options d'aménagement ne sont pas arrêtées ; elles le seront à l'issue de cette démarche d'association au public ». Mais alors **pourquoi annoncer en fin de réunion et confirmer en fin de document (page 63) que le département « propose de retenir la variante 2 pour la poursuite des études » ???**
- **Page 18** : il n'est mentionné comme seul « monument touristique remarquable » que la tour de l'honneur de LESPARRÉ. Quid des sites de BRION, et de St Yzans ?
- **Page 20** : le PADD (confirmation des directives du PLU de la commune de St Germain d'Esteuil) fixe comme orientation pour le projet : « afin de favoriser et sécuriser la traversée du hameau de LIARD, la municipalité souhaite que le projet de déviation et de contournement par le sud soit mené à bout. La sécurisation de ce hameau est un élément déterminant pour en assurer le bon fonctionnement ... » **Si le projet 2 était préféré au projet 2 sud (ou 2 bis suivant les présentateurs) cet engagement ne serait pas respecté**

- **Page 24 et 25** le rappel des différentes vitesses autorisées entre Liard (qui se situe hélas juste à la fin de la 2x2 voies limitée à 110) dont la traversée devrait théoriquement se faire à 70 km/h, est particulièrement édifiant : pas moins de 17 changements de vitesse autorisée sur les 15 km de parcours, avec 11 000 véhicules passant par le sud de Lesparre ...c'est-à-dire LIARD !
- **Page 27** l'accidentologie de la 1215 est plus élevée que dans le reste du territoire d'étude » C'est tout à fait vérifiable et je vous invite à regarder encore plus le nombre de morts comptabilisés au village même de Liard au cours de ces dernières années,
- **Page 28** « Les cheminements piétons sont également limités à leur strict nécessaires sur la RD 1215 » Pas de problème à Liard, il n'y en a pas et si un piéton veut ou doit rejoindre Lesparre il n'a que deux solutions : cheminer dans les bordures de chaussée herbeuses ... à ses risques et périls, ou rejoindre Lesparre par le chemin de la fontaine (chemin de terre) après avoir traversé la 1215 (de préférence en courant) , le village de CONNEAU, etc ... Quant aux cyclistes éventuels il vaut mieux qu'ils s'abstiennent. Ne parlons pas non plus de la sortie de LIARD PILLET sur la 1215 !
- **Page 34** L'objectif du projet : « Améliorer le cadre de vie des riverains de la 1215 par la réduction ...améliorer la sécurité ... » **Ces deux engagements constituent à eux seuls une totale condamnation de « l'option 2 » au profit de la variante 2 bis.**
- **Page 37** « La majorité des commerces de centre ville ne sont pas situés sur la 1215 et ne vivent pas directement du trafic de transit ... » voilà qui contredit farouchement les arguments de certains commerçants opposants au projet
- **Page 39 enfin** Là se posent deux questions ;

Question 1 : Comment et par qui le niveau des incidences a-t-il été déterminé (comparer deux montants d'investissement à réaliser est facile et compréhensible, mais à la condition de prendre également en compte le coût incontournable des acquisitions foncières et des expropriations à réaliser ...ce qui n'a pas été fait dans l'étude d'où le delta –entre la variante 2 et 2 bis est néanmoins minime)

Question 2 : Pourquoi ne pas avoir également inclus le critère « humain » dans l'étude. Épargner quelque hectares de forêt ou la vie des batraciens et autres oiseaux rares est louable mais moins me semble-t-il que la santé et même la vie des humains qui peuplent le site depuis X générations !

- **Page 42 et 50** Ces variantes (1 et 2) ne sécurisent pas LIARD

La synthèse de cette étude et de l'analyse que j'en fais condamne à mes yeux vous l'aurez compris, les deux premières versions proposées puisque **la version 2 bis reste de loin la meilleure** sur plusieurs critères: cette version ne consommerait « que » 6 ha de forêt de plus que la version 2 et ne coûterait (avant coût des expropriations à réaliser pour la version 2) « que » 3,5 MF de plus.

Elle serait également et de très loin, meilleure que la version 2 quant au nombre d'habitants dans la bande d'emprise et ceux en co-visibilité

Enfin, par le choix de l'option 2 bis, la sécurisation du village de Liard qui se trouve devenir inexorablement une « banlieue » de LESPARRE avec l'extension de la zone de BELLOC (la distance mesurée depuis le dernier lot de cette extension future jusqu'au panneau de l'entrée signalétique de LIARD n'est que de 600 mètres) serait assurée comme prescrit au PLU de la commune de Saint Germain d'Esteuil et demandé dans le PADD.

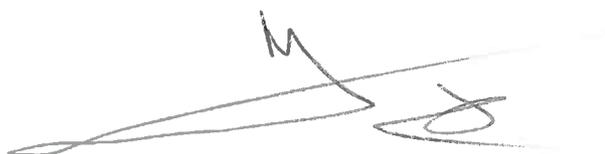
Dans l'espoir de ne pas vous avoir « saoulé » de mon interminable diatribe, mais surtout de faire évoluer la réflexion des décideurs ayant en charge ce projet, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de toute ma considération et ne résiste pas au plaisir de joindre à ma missive la copie d'une carte postale réalisée sans doute dans les années 1914/1920, cliché du village de Liard à cette époque traversé par la magnifique voie de terre devenue depuis la RD 1215 avec ses 11 000 véhicules jour...et la photo de ce qu'elle est devenue en 2018 ... bitume en plus !!

Je ne souhaite pas un retour à cette configuration mais aimerais au moins retrouver un peu de calme et de sécurité pour moi-même et tous les habitants de notre commune.

Je vous remercie par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à mes observations.

LIARD le jeudi 7 décembre 2017

JC FROUGIER



Ma maison ... la même en 2018.
(vue prise dans le sens
terre → Barbécoux)

Ma maison en 1944 (vue prise
dans le sens Barbécoux → terre)



Synthèse des paramètres les plus importants à prendre en compte pour choisir la variante

	Variante 1	Variante 2	Variante 2 bis
Longueur en Km	10,515	12,843	15,814
Habitants dans l'emprise	9	0	0
Habitants dans la bande de 100 m	78	16	7
Habitants en co-visibilité	53	17	7
Surface consommée en AOC (ha)	2,0	0,0	0,0
Surface de terres forestières (ha)	7,3	21,5	27,0
Surface de terres agricoles (ha)	3,6	2,3	2,7
Montant des travaux (en M€)	33,60 €	37,50 €	41,00 €
Sécurisation de Liard	Non	Non	OUI

La variante 1 touche (directement ou indirectement) trop d'habitants pour être retenue

La variante 2 et 2 bis ne "consommement" pas de terres AOC; 2 bis ne consomme "que" 5,5 ha de forêt de plus que la version 2

La variante 2 bis ne coûte "que" 3,5 Md€ en plus que la 2 Mais l'étude ne prend pas en compte le prix à payer pour réaliser les acquisitions foncières et expropriations que nécessiteront la réalisation de la variante 2

Enfin et surtout seule la version 2 bis permet de sécuriser le village de LIARD.